SAMEDI 17 AVRIL
83e ANNEE.
N° 30

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

ACTE DE FOI EN LA FRANCE

Le 21 mars, le « Journal Officiel » a publié un décret décernant la nationalité française à l'écrivain anglais bien connu Sisley Huddleston.

C'est en termes émouvants et combien réconfortants pour nous Français accablés par le malheur, que l'éminent homme de lettres et journaliste avait sollicité de notre gouvernement le « beau titre » qui lui a été justement accordé. On en jugera par ces quelques extraits de sa lettre :

« Il va sans dire que je renonce à « tous les privilèges de ma qualité « d'Anglais, et que j'accepte tous les « devoirs de la nationalité française...

« Je me sens vraiment Français de « cœur, et, en ce sens, Européen ; et « si je veux, en ce temps de détresse, « où les fortunes de la France semblent au plus bas, devenir Français « du point de vue légal, comme je le « suis déjà du point de vue du sentiment, c'est pour pouvoir me dévouer « pleinement, sans entraves, à la tâche, maintenant ma tâche unique, « d'apporter ma contribution, par tous « les moyens et tout le talent qui me « restent, à la restauration de la France dans un monde injustement hostile. C'est cela que ma conscience « m'indique comme ma mission...

« Pétri et formé par la France, sentant la France dans toutes les fibres « de mon être, j'ai plaidé dans la « *Weekly Review* et dans la *Revue « Universelle*, pendant deux ans, contre tout acte susceptible de créer « l'irréparable entre les pays anglo-saxons et la France. Ma voix, hélas ! « n'a pas été entendue. A présent, « comme avant, je crois qu'il faut en « finir avec les divisions européennes « et je crois que la France, par ses « traditions, par son rayonnement spirituel, malgré ses malheurs, en tant « que successeur de la Grèce et de Rome, la France, qui a donné sa culture à toute l'Europe moderne, est « le facteur suprême, l'élément indispensable du monde de demain... »

Admirable leçon que nous donne là le grand écrivain anglais, en affirmant sa foi dans le génie de la France, en voyant en elle « l'élément indispensable du monde de demain » et en manifestant ainsi sa confiance dans notre vieille civilisation occidentale, dont la menace bolchevique doit renforcer la vitalité dans le sens d'une communauté européenne cimentée par un effort commun ! Elle s'adresse surtout, cette leçon, à tant de nos compatriotes qu'aveuglent encore de vieilles rancunes et des préjugés tenaces. Puissent-ils la méditer et en tirer profit pour eux-mêmes et pour la France !

L'ENTREVUE DU FUHRER ET DU DUCE

« Les puissances de l'Axe ont exprimé plus nettement encore qu'elles ne l'avaient jamais fait leur volonté de défendre la civilisation européenne et le droit des nations de se développer librement. Le but qui doit être atteint est la collaboration de tous les peuples basée sur les intérêts communs et sur la répartition équitable des ressources économiques mondiales.

« Au cours de cette conférence on a souligné le rôle important que l'espace africain joue pour l'Europe. En effet, le communiqué publié à l'issue des entretiens, déclare que le but de la guerre totale est de bannir tous les périls menaçant l'Europe et l'Afrique, qu'ils viennent de l'est ou de l'ouest. »

Coordination des opérations militaires

Le rédacteur diplomatique du D.N.B. ajoute que les personnalités militaires allemandes et italiennes ont procédé à l'examen détaillé de la situation militaire discutant sur la carte des événements de tous les théâtres d'opérations sur terre, sur mer et dans les airs.

La coordination des opérations militaires des puissances de l'Axe s'est donc affirmée une fois de plus. Le Führer et le Duce ont pu eux-mêmes s'entretenir fréquemment avec les chefs militaires présents de telle ou telle question particulière.

Cette entrevue s'est déroulée, écrit le rédacteur diplomatique du D.N.B. sous le signe d'une confiance absolue en la victoire. En effet, la consolidation du continent sous l'égide de l'Axe a fait de gros progrès. L'Europe entière lutte et travaille pour son avenir. L'entrevue n'a pas été alourdie par des cérémonies ou des formalités. On doit considérer cette conférence comme une séance de travail dans toute l'acception du terme. Les résultats en seront mis en lumière par les événements à venir.

■

EN PEU DE MOTS...

● Un bracelet, entièrement composé avec des cheveux de Napoléon Ier et accompagné d'une lettre autographe en certifiant l'authenticité, a été vendu à l'Hôtel Drouot.

● Un incendie a détruit les réservoirs d'alcool d'une usine de distillation située non loin de la gare de Lapeyrouse. 3.175 hectolitres d'alcool ont été brûlés.

● Au tirage financier Foncière 3 0/0 1903, le numéro 258.955 gagne 100.000 fr ; au tirage des Communales 4 0/0 1931, le numéro 2.431.740 gagne 1 million. Au tirage des Communales 4,25 pour 100 1932, le numéro 1.326.969 gagne 500.000 francs.

● Sir Kingslay-Wood, chancelier de l'Echiquier, a présenté au Parlement le plus grand budget de l'histoire de l'Angleterre s'élevant à un total de 6 millions de livres sterling.

● On annonce la mort sur le front tunisien de l'ex-général français Welvert. C'est le premier général dissident français tué au cours des opérations actuelles.

● La célébration de la fête du travail aura lieu cette année le dimanche 2 mai. De nombreuses médailles d'honneur de travail seront remises.

DEUX SINISTRES

En gare de Brive un atelier d'outillage électrique est détruit par le feu

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu s'est déclaré dans les ateliers du service électrique et des services de la voie de la gare de Brive. Les bâtiments, construits en bois, ont été rapidement la proie des flammes et les efforts des sauveteurs ont été impuissants à les soustraire au sinistre. Ceux-ci ont dû se borner à circonscrire l'incendie et à préserver les bâtiments voisins.

Les bâtiments comprenaient un important matériel d'outillage, des ateliers de serrurerie, de peinture, des réserves de bois, des magasins, du service électrique et du service de la voie, ainsi qu'une grande quantité d'accessoires.

Les dégâts peuvent être évalués à plusieurs millions.

La police a ouvert une enquête sur les circonstances de cet incendie.

Raffinerie parisienne incendiée

Un incendie s'est déclaré dans une raffinerie, rue Riquet. Il prit bientôt de grandes proportions. Onze ouvriers et ouvrières ont été blessés et ont dû être transportés à l'hôpital. Trois d'entre eux sont dans un état grave. L'incendie, dû à l'inflammation spontanée de poussière de sucre, a détruit une partie des bâtiments. 80.000 kilos de sucre sont perdus. Les dégâts matériels s'élèvent à environ 15 millions de francs.

■

Des prisonniers travailleurs libres vont bénéficier de permission en France

Le Centre d'information des travailleurs français en Allemagne communique :

Sur les 250.000 prisonniers de guerre français qui, en vertu des accords passés entre le président Laval et le gauleiter Sauckel, vont bénéficier du statut des travailleurs libres, un premier contingent viendra passer prochainement une courte permission en France.

Ces prisonniers, en congé de captivité, devront retourner en Allemagne à la date fixée pour la fin de leur permission, mais comme travailleurs libres.

Il faut en effet que ces permissionnaires repartent au complet pour l'Allemagne afin que leurs camarades puissent bénéficier à leur tour des mêmes avantages.

■

La R.A.F. bombarde Caen

Une formation de bombardiers britanniques a jeté des bombes explosives et incendiaires sur la ville.

On compte neuf morts et une quarantaine de blessés.

■

Après le bombardement de la région parisienne

A la date du 14 avril, le bilan du bombardement du 4 avril s'établit comme suit : morts du département de la Seine, 383 ; morts du département de Seine-et-Oise, 17 ; soit au total : 400 morts.

CHRONIQUE DU LOT

CONSOMMATIONS AUTORISEES D'ENERGIE ELECTRIQUE

L' « Officiel » publie différentes décisions du directeur de l'électricité fixant les consommations autorisées en haute puis en basse tension et les taux de pondération à appliquer en heures creuses pour les usages domestiques, d'une part, et les usages industriels d'autre part. Il est notamment précisé que jusqu'au 30 septembre 1943, la consommation mensuelle autorisée pour les divers usages domestiques ne pourra excéder les consommations limites déterminés en kwh, conformément au tableau ci-dessous, pour les usagers ne possédant pas de cuisinière électrique :

1 personne : 6 kwh ;
2 personnes : 8 kwh ;
3 personnes : 10 kwh ;
4 ou 5 personnes : 15 kwh ;
6 ou 7 personnes : 21 kwh ;
8 ou 9 personnes : 27 kwh ;
10 ou 11 personnes : 33 kwh ;
12 personnes et plus : 36 kwh.

Ces consommations limites seront augmentées de 7 kwh par personne et par mois pour les usagers utilisant un chauffe-eau électrique ou un frigidaire.

La consommation mensuelle autorisée des abonnés ayant un appareil de cuisine électrique d'une puissance d'au moins 1 kwh et ne disposant pas d'appareil permettant de faire la cuisine autrement qu'à l'électricité reste fixée conformément aux prescriptions de la décision n° 14.

Pour les consommations mensuelles autorisées pour force motrice basse tension, elles seront calculées en multipliant par 52 p. 100 les consommations mensuelles de base fixées conformément à l'arrêté du 12 août 1941.

Pour les femmes de prisonniers salariées

En vertu du code de la famille, les femmes de prisonniers salariées ne peuvent cumuler, au titre des mêmes enfants, les allocations familiales et de salaire unique et les majorations des délégations familiales.

En tenant compte du fait que, dans de nombreuses localités, le taux des majorations pour enfants de la délégation familiale est plus élevé que celui des allocations familiales, le secrétaire d'Etat à la santé aurait fait savoir qu'à partir du 1er juillet prochain les intéressés qui bénéficient de prestations du code de la famille toucheraient une « majoration différentielle pour enfants » égale à la différence entre le montant des allocations familiales et de salaire unique et celui de la délégation familiale.

Amnésique

Il a été découvert à Dijon un amnésique déclarant se nommer Durbert Jean, 22 ans. Taille 1 m. 58, corpulence petite, cheveux châtains, front très large, yeux clairs, figure triangulaire, oreille gauche décollée, cicatrice profonde oreille droite, vêtu veston beige chiné, marron, forme droite, deux boutons, gilet noir droit, pantalon rayé noir et blanc, souliers noirs montants, semelles caoutchouc. Admis Hospice général à Dijon.

LA CAMPAGNE DE TUNISIE

On lit dans le communiqué allemand :

En Tunisie, les mouvements de nos troupes se sont poursuivis méthodiquement au nord de la ligne Kairouan-Sousse. Nos arrière-gardes ont retardé l'avance de l'ennemi. La Luftwaffe a protégé efficacement les mouvements des troupes germano-italiennes et bombardé avec un succès marqué au cours de la nuit dernière, des navires et des entrepôts dans le port de Bône. En Méditerranée, des chasseurs de sous-marins allemands ont détruit deux submersibles.

Le Grand Quartier général des forces armées italiennes communique :

En Tunisie, d'importants détachements d'arrière-gardes des puissances de l'Axe ont attaqué des colonnes anglo-américaines. Des chasseurs allemands ont abattu deux bombardiers bimoteurs. Des formations de l'aviation italo-allemande ont bombardé avec succès les aérodromes ennemis en Algérie, ainsi que les installations maritimes de Bône. Au large des côtes algériennes, des avions torpilleurs italiens ont attaqué un convoi ennemi et atteint un navire de commerce de 6.000 tonnes.

PALAIS DES FETES

Samedi 17 avril, soirée à 21 h. Dimanche 18, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30, soirée 21 h., Fernand Gravey dans : *HISTOIRE DE RIRE*, avec un bon complément. France actualités.

AUX AGRICULTEURS ECHANGISTES

Par arrêté du 25 mars 1943, M. le Préfet régional prescrit aux agriculteurs de la région, admis à la pratique de l'échange de livrer au meunier ou boulanger échangiste, avant le 30 avril 1943, dernier délai, la totalité des blés et seigles qu'ils sont en droit de réserver pour leur consommation personnelle jusqu'à la fin de la campagne, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 1943.

Aucun apport de blé ou de seigle d'échange ne pourra être fait, soit en meunerie ou soit en boulangerie, postérieurement au 30 avril.

En conséquence, à partir du 1er mai, aucun agriculteur ne pourra, à quelque titre que ce soit, détenir chez lui l'une ou l'autre de ces céréales.

Traitement des arbres fruitiers

Pêchers et abricotiers. — Un traitement à la bouillie sulfo-calcique à la dose indiquée par le fabricant devra être effectué en fin de floraison pour lutter contre les champignons parasites (cloque et coryneum).

Pommiers et poiriers. — Il n'y a pas lieu de traiter encore contre la tavelure mais contre les parasites du feuillage (chenille arpenteuse) et contre les pucerons (en particulier le puceron lanigère) grâce à un traitement mixte à la bouillie arsenicale nicotinée au moment de la floraison.

Nous rappelons que l'arséniate de plomb et l'arséniate d'alumine que l'on peut trouver librement dans le commerce sont d'une efficacité certaine à la dose de 0 kg. 40 à 1 kg. suivant la marque utilisée.

L'extrait de nicotine qui pourra être ajouté à la solution d'arséniate aura la compostiion suivante :

Sulfate de nicotine (extrait à 500 gr. par litre)	200 gr.
Savon alcalin	500 gr.
Carbonate de soude	20 gr.

pour 100 litres d'eau. [*Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot*].

Vacances de recettes buralistes

L'Office des mutilés et combattants est avisé des vacances de recettes buralistes ci-après : Assier, Belfort-du-Quercy, Caillac, Cénevières, Lalbenque, Livernon et Vayrac.

Les invalides de guerre domiciliés dans le département classés pour un emploi quelconque de troisième catégorie qui désireraient poser leur candidature à l'une de ces recettes, sont priés de se faire inscrire d'urgence au Secrétariat de l'Office, 38, Bd Gambetta à Cahors. Le recrutement au titre des emplois réservés étant actuellement suspendu, les nominations qui pourraient intervenir seraient faites à titre précaire et révocables et ne deviendraient définitives que sur ordre de l'Administration des Contributions indirectes.

Syndicat des cordonniers du Lot

Le syndicat des cordonniers du Lot informe le public qu'il est tenu de se faire inscrire chez le cordonnier de son choix avant le 30 avril, dernier délai. — *Le bureau.*

Collège technique de Souillac

Bourses d'apprentissage

Le Directeur du Collège technique de Souillac (nouvelle appellation de l'Ecole pratique d'Artisanat rural) informe les familles des élèves désireux d'entrer au Collège en octobre 1943, que des bourses d'apprentissage d'internat, de demi-pension ou d'entretien peuvent leur être accordées sur leur simple demande.

Ces bourses sont attribuées *sans examen*, sur production d'un dossier justifiant de la situation familiale et pécuniaire des demandeurs.

Les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers seront envoyés aux intéressés sur demande adressée à M. le Directeur du Collège technique, à Souillac.

Les dossiers constitués par les familles des candidats devront être retournés à M. le Directeur du Collège technique avant le 25 mai 1943, terme de rigueur.

Concours de vérificateurs-adjoints des poids et mesures

Par arrêté en date du 20 mars 1943 il a été ouvert un concours pour le recrutement de dix vérificateurs-adjoints des poids et mesures.

Les demandes d'admission au concours seront reçues jusqu'au 10 mai 1943 inclus, au Ministère de la Production industrielle et des communications, Bureau du personnel des Services administratifs, 16, rue de Martignac, Paris (7e), qui adressera sur simple demande le programme du concours.

ASSURANCES SOCIALES

Le Service régional des assurances sociales de Toulouse communique :

Il est rappelé à MM. les employeurs qu'ils sont tenus de faire parvenir au Service régional des assurances sociales, avant le 1er février de chaque année, un bordereau indiquant, notamment, en ce qui concerne les payes de l'année précédente, pour chacun des assurés employés au cours de ladite année, le montant total des salaires bruts payés (non compris les allocations familiales et de salaire unique, les frais professionnels déductibles et les frais d'atelier) et le montant total des cotisations patronales et ouvrières correspondantes.

Les employeurs qui n'ont pas encore accompli cette formalité et qui, au lieu et place du bordereau susvisé, désirent utiliser les fiches individuelles prévues à l'artice 3, paragraphe 4, de la loi du 6 janvier 1942, sont invités à en faire la demande d'urgence au Service régional des assurances sociales, 14, rue du Rempart-St-Etienne, à Toulouse, en précisant le nombre d'imprimés qui leur sont nécessaires.

⁂

Le Service régional des assurances sociales de Toulouse communique :

Les employeurs sont avisés que la cotisation à verser au fonds de compensation institué par la loi n° 174 du 20 janvier 1942 a été portée, par l'article 7 du décret du 3 décembre 1942, de 1 à 2 0/0 du montant des salaires soumis aux cotisations d'assurances sociales. Ce taux est applicable à compter du 1er janvier 1943.

Les employeurs qui auraient déjà effectué le versement des cotisations sur l'ancien taux sont invités à verser le 1 0/0 supplémentaire mis à leur charge.

Le versement s'effectue suivant les règles déterminées précédemment, c'est-à-dire au moyen des formules 95, 95 *bis*, par virement au compte courant postal 3.550.00.

A.D.A.C.

Les jeunes gens convoqués dans les Chantiers de la jeunesse pour le mois d'avril, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 19 avril à 21 heures au Foyer de l'A.D.A.C. Au cours de cette réunion, ils pourront prendre contact avec les anciens des Chantiers et recueillir tout renseignement utile concernant leur incorporation et la vie aux Chantiers.

Avis de concours pour le recrutement de commis des services centraux et des services extérieurs du secrétariat d'Etat au travail.

Il est ouvert au secrétariat d'Etat au travail un concours commun pour le recrutement : de commis d'ordre et de comptabilité de l'Administration centrale ; de commis de l'Inspection du travail et de la main-d'œuvre ; de commis des Offices du travail, et de commis des services régionaux des Assurances sociales.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 110 au minimum. Les épreuves auront lieu le 24 juin 1943 dans les villes ci-après : Angers, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, St-Quentin, Toulouse.

Les demandes d'admission au concours seront reçues jusqu'au 15 mai 1943 inclus. Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes titulaires du brevet élémentaire ou d'un diplôme équivalent.

Les demandes de renseignements et d'admission au concours devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail, 1, place de Fontenoy, Paris, 7e, Direction de l'Administration générale et du personnel, 3e Bureau.

Pour transmettre des pièces officielles aux prisonniers de guerre

Communiqué officiel n° 109 de la direction du service des prisonniers de guerre :

La direction du service des prisonniers de guerre fait connaître aux familles des prisonniers qu'étant donné le nombre croissant des pièces de toute nature qui lui parviennent et dont la plupart ne peuvent être d'aucune utilité aux intéressés elle ne transmettra plus désormais que :

1° Les pièces qu'il y a lieu de faire signer par un prisonnier, par exemple : procuration, actes de consentement à un mariage sans comparution personnelle, etc...

2° Les documents établissant la situation familiale ou professionnelle ou la position militaire d'un prisonnier, à condition que ces pièces aient fait l'objet d'une demande expresse et motivée de l'intéressé.

Il y aura lieu de joindre aux documents à transmettre la demande de l'intéressé qui devra obligatoirement comporter l'avis favorable de l'homme de confiance du stalag, du kommando ou de l'oflag dont il dépend.

Ce communiqué, qui annule le communiqué 46, est valable pour la zone libre comme pour la zone occupée. Il est inséré au « J.O. » et doit être tenu dans toutes les mairies à la disposition du public.

Pêche à la truite

Conformément aux instructions de M. le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement est formellement interdit dans les cours d'eau de première catégorie l'emploi, soit comme amorce, soit comme appât, de l'asticot naturel ou artificiel et des œufs de poissons naturels ou artificiels.

Taux des rations de matières grasses et de fromage pour le mois d'avril 1943.

I. — Matières grasses

La ration de matières grasses allouée aux consommateurs du Lot est fixée à 225 gr. pour le mois d'avril 1943 :

1° *Consommateurs ordinaires et travailleurs de force* (à l'exclusion des producteurs de lait, des consommateurs de la catégorie C et des bénéficiaires de l'abatage familial appartenant aux catégories A, T et V).

a) Beurre : Le taux de la ration est fixé à 100 gr. Cette ration s'obtient contre remise de :

— 2 tickets de 25 gr.
— 5 tickets de 10 gr.

accompagnés du coupon n° 34 de la carte départementale de couleur verte ou orange.

b) Graisse végétale ou margarine : Le taux de la ration est fixé à 125 gr. Cette ration s'obtient contre remise de :

— 2 tickets de 50 gr.
— 5 tickets de 5 gr.

accompagnés du coupon n° 35 de la carte départementale de couleur verte ou orange. Les tickets-lettres GA, GB, GC, GD, GE, GH, GJ sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

2° *Travailleurs de force 1re catégorie* (disposant d'une seule feuille spéciale supplémentaire) :

Indépendamment de leur ration normale, fixée au paragraphe premier, ces travailleurs de force ont droit aux suppléments ci-après, qui seront perçus au moyen des tickets situés en bas et à gauche de la feuille spéciale et portant la mention « F avril 1943, matières grasses ».

a) Beurre : Le taux du supplément est fixé à 100 gr., ce supplément s'obtient contre remise du ticket F n° 1.

b) Graisse végétale ou margarine : Le taux du supplément est fixé à 200 gr., ce supplément s'obtient contre remise du ticket F2 et du ticket F3.

3° *Travailleurs de force 2e catégorie* (disposant de deux feuilles spéciales supplémentaires) :

Indépendamment de la ration normale fixée au paragraphe premier du présent article, ces travailleurs de force ont droit aux suppléments ci-après, qui seront perçus au moyen des tickets situés en bas et à gauche des deux feuilles spéciales et portant la mention « F avril 1943, matières grasses ».

a) Beurre : Le taux du supplément est fixé à 200 gr., ce supplément s'obtient contre remise de 2 tickets F n° 1.

b) Graisse végétale ou margarine : Le taux du supplément est fixé à 400 gr., ce supplément s'obtient contre remise de 2 tickets F n° 2 et de 2 tickets F n° 3.

4° *Producteurs de lait 1re catégorie :* Ces producteurs ont droit à une ration de 400 gr. de beurre ; cette ration sera obtenue contre remise du bon « P » qui donnera droit à la perception simultanée de 100 gr. de fromage.

Cette double distribution sera effectuée par la laiterie.

Les tickets-chiffres cerclés ne peuvent être utilisés que dans les hôtels et restaurants et ne peuvent en aucun cas donner lieu à perception ou inscription individuelle chez les commerçants détaillants.

II. — Fromage

La ration de fromage pour le mois d'avril 1943 est fixée à 100 gr.

Cette ration s'obtient contre remise des 5 tickets de 20 gr. numérotés de 1 à 5 inclus.

Les tickets de 20 gr. nos 6, 7 et 8 ainsi que les tickets-lettres FA, FB, FC et FD sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Les producteurs de lait 1re catégorie ont droit à une ration de 100 gr. de fromage qui sera obtenue contre remise du bon « P » qui donne droit à la perception simultanée de 400 gr. de beurre. Cette double distribution sera effectuée par la laiterie.

Foires de la semaine

Lundi 19 avril. — Bach, Gorses, Souillac.

Mardi 20. — Capdenac, Lunegarde, Salviac.

Mercredi 21. — Cabrerets, Duravel.

Jeudi 22. — Lamothe-Fénelon, Sarrazac, St-Céré, St-Germain-du-Bel-Air.

Vendredi 23. — Blars, Lacapelle-Marival, Martel, Varaire.

Samedi 24. — Cajarc, Cardaillac, Figeac, Gignac, Gramat, Laval-de-Cère, Montcuq.

Ponts et chaussées

M. Vilard, reçu au dernier concours pour l'emploi de chef cantonnier, est nommé chef cantonnier à Martel.

AU SUJET DES VIANDES DE BOUCHERIE

M. le professeur H. Martel, membre et ancien président de l'Académie de médecine, publie dans l'éditorial du numero d'avril de la revue « L'Union ovine » une intéressante étude sur le gaspillage des protéines animales, sous le titre « Années de moutons et... de vaches maigres ». D'après cet éminent spécialiste, il est possible de soustraire à l'équarrissage une partie des viandes simplement défectueuses parce que maigres ou jeunes. Ces viandes seraient actuellement un précieux appoint pour l'alimentation humaine. Le professeur Martel énumère les viandes simplement défectueuses dont il préconise l'emploi et termine en demandant avec le professeur H. Vincent que l'on n'exige pas des tickets pour l'obtention de telles viandes, récupérées sous toutes les conditions de garantie hygiénique dictée par le Service vétérinaire responsable.

Dans ce même numéro on pourra lire une étude d'ensemble sur « Le choix d'une bergerie » par S. Ponttaller, ingénieur agronome, une chronique vétérinaire sur « La Bouhite », par F. Lucam, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, une page du berger sur « Une initiative des chantiers de jeunesse », une chronique de l'Union ovine de France, La situation laitière dans le monde, et des actualités.

PRIX DU SUCRE

Les prix de vente limites du sucre par le détaillant sont fixés comme suit dans le département du Lot :

Sucre raffiné en morceaux :	
par boîte de 1 kg.	12 50
Sucre aggloméré	12 50
Sucre cristallisé n° 3	
Vrac	11 40
1 kg.	12 10

Concours d'entrée dans les Ecoles nationales d'Arts et Métiers et professionnelles.

Les dates des concours ci-dessous rappelées sont ainsi modifiées :

Les épreuves écrites du concours d'entrée dans les Ecoles nationales d'Arts et Métiers auront lieu *les* 27, 28 *et* 29 *mai* 1943. L'inscription des candidats reste autorisée jusqu'au 30 avril.

Les épreuves du concours d'admission dans les Ecoles nationales professionnelles auront lieu le 17 juin 1943. Le registre d'inscription sera clos le 15 mai au lieu du 31 du même mois.

Le livret de Caisse d'Epargne du prisonnier

La Légion Française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale qui fait déjà tant d'efforts en faveur de nos prisonniers, notamment par son service de colis, entend désormais venir en aide à leurs familles.

Pour le faire d'une manière aussi directe et efficace que possible, elle veut créer une organisation pour laquelle il lui faut la participation du public. Elle est certaine d'être entendue et aidée. Un pays ne doit pas oublier ceux qui sont malheureux pour l'avoir servi et entre toutes les peines de l'heure présente il n'en est pas qui doive nous émouvoir plus que celles des familles des prisonniers de la guerre. Il en est parmi celles-ci qui se trouvent dans le dénuement.

C'est pour étendre son action, pour accroître ses possibilités d'entr'aide fraternelle au secours de ces familles que la Légion fera appel au public.

Nous dirons prochainement comment elle entend le faire et nous sommes assurés que les concours qui lui sont nécessaires ne lui manqueront pas.

Postes

M. Péroni, adjudant en retraite, est nommé facteur à Peyrilles (Lot).

M. Lalnéa, facteur à Uzech-les-Oules, est nommé à Saint-Germain-du-Bel-Air, en remplacement de M. Borie, admis à la retraite.

M. Fronty est nommé facteur à Biars-sur-Cère, en remplacement de M. Mariel.

LA REGLEMENTATION DU SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE

La réglementation des conditions de séjour des étrangers en France fait l'objet d'un décret publié au « Journal officiel » du 15 avril et qui modifie l'article 11 du décret du 14 mai 1938. Le nouveau texte de cet article est ainsi libellé :

Tout étranger autorisé à séjourner en France, changeant de domicile, même dans les limites d'une commune, doit, avant son départ et après s'être conformé, s'il y a lieu, aux dispositions des articles 4 et 7 du présent décret, faire viser sa carte d'identité ou son récépissé au commissariat de police ou à la mairie, en indiquant très exactement l'endroit où il compte se rendre. Il accomplira la même formalité dans la nouvelle commune ou le nouveau quartier de son domicile dans les quarante-huit heures de son arrivée.

Ces visas devront être inscrits sur la carte d'identité ou sur le récépissé dans les cases réservées à cet effet et sur un registre spécial que les maires ou les commissaires de police doivent tenir.

Les maires et les commissaires de police auront, de leur côté, à communiquer, immédiatement tout changement de domicile à la préfecture du département.

80 kilos de tabac de contrebande saisis en gare de Souillac

Deux agents des brigades volantes de service à la gare de Souillac ont saisi 80 kilos de tabac à fumer enfermé dans trois valises abandonnées par leur propriétaire. Les contrebandiers n'ont pu être arrêtés, mais le tabac a été saisi et remis entre les mains du receveur des contributions indirectes de notre ville.

Vols de chandelles dans l'église de Caillac

Au cours de la nuit de dimanche, les bougies et chandelles ont été enlevées des autels et des candélabres de l'église de Caillac.

Le voleur doit connaître les habitudes car il a ouvert la porte avec la clef qu'il a retirée de sa cachette.

Il a même allumé une bougie pour s'éclairer. Plainte a été portée. Une enquête est ouverte.

La distribution du charbon des foyers domestiques

On sait que la campagne des « foyers domestiques », qui s'achève a été marquée par une augmentation importante de quantités de charbon mises à la disposition des foyers domestiques.

« L'attention du public est attirée sur le fait que le consommateur se procurant du charbon en dehors des attributions régulières est passible de sanctions financières et pénales au même titre que le commerçant qui le lui fournit. »

Certificat d'aptitude à l'éducation physique

(Degré élémentaire)

Une session du certificat d'aptitude à l'éducation physique (degré élémentaire) est prévue pour les 6 et 7 mai 1943 au chef-lieu de chaque département. L'épreuve écrite aura lieu le 6 mai, les épreuves pratiques et pédagogiques le 7 mai.

Les demandes d'inscription sur papier timbré seront reçues à la Direction départementale de l'éducation générale et des sports pour les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot, 4, rue de la République à Montauban, jusqu'au 22 avril inclus. Joindre à la demande : copie des diplômes, curriculum vitæ, certificat médical attestant l'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique.

Les conditions d'inscription sont : avoir 18 ans révolus au 31 décembre 1943, être titulaire du brevet élémentaire ou d'un diplôme d'Etat équivalent. Les candidats inscrits recevront une convocation leur fixant l'heure et le lieu de l'épreuve écrite.

ACCIDENT MORTEL

Le docteur Pont, de Montaigu-du-Quercy, qui venait de voir un malade, rentrait à son domicile à vélomoteur.

Il fit une chute et fut transporté à son domicile où il expirait peu après.

Le docteur Pont était conseiller municipal de Montaigu et chef cantonal de la Légion. Il était âgé de 42 ans.

Remise des certificats de travail

En application du décret du 27 mars 1943, concernant l'établissement du certificat du travail obligatoire pour tout Français ou ressortissant français du sexe masculin, résidant en France, nés entre le 1er janvier 1893 et le 31 décembre 1925, excerçant une activité professionnelle quelconque dans une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, ainsi que pour le personnel des entreprises de banques, d'assurances, ou de transports, à l'exclusion toutefois du personnel de la S.N.C.F., le maire de Cahors informe :

1° Les employeurs qu'ils devront faire retirer les imprimés nécessaires à l'établissement desdits certificats de travail pour leur personnel et pour eux-mêmes éventuellement, à la mairie (bureau du premier étage, service spécial). A cet effet, il devra être présenté une attestation signée par l'employeur indiquant le nombre exact de personnes employées dans l'entreprise et visée par ledit décret.

2° Les artisans travaillant seuls, les chefs d'entreprise n'employant aucun salarié, les travailleurs isolés non inscrits au registre du commerce ou au registre des métiers qu'ils devront se présenter au même bureau où le certificat de travail leur sera délivré sur présentation d'une pièce d'identité et professionnelle justificative, livret de famille, livret militaire ou de la feuille de démobilisation.

Les avances de l'Etat pour les habitations à bon marché

Le taux des prêts consentis par l'Etat pour la construction d habitations à bon marché sera fixé par arrêté conjoint du secrétaire d'Etat aux Finances et du secrétaire d'Etat à la Santé.

Les avances de l'Etat seront remboursables dans un délai maximum de qua ante ans. Elles peuvent être versées aux organismes intéressés sous forme d'annuités. Ces annuités seront calculées de façon à amortir la somme due dans le délai de trente ans au m ximum en appliquant au montant de la dite somme un taux d intérêt fixé par un arrêté conjoint du secrétaire d'Etat aux Finances et du secrétaire d'Etat à la Santé.

Ces modifications ont été apportées à la loi sur les habitations à bon marché par un texte publié au «Journal Officiel» de ce matin.

Passage de ballonnets

On signale le passage de nombreux ballonnets dans le Lot, notamment à Bretenoux et à Cardaillac.

Bonne chasse

Sur les hauteurs boisées de Bouziès-Bas, un renard et des oiseaux de proie ont été abattus.

Monsieur Jean LACOSTE

Entrepreneur de Transports à Cahors, de retour de captivité, informe ses amis et clients qu'il se tient à leur entière disposition pour tous transports et camionnages, toutes directions et toutes distances.

Pour tous renseignements s'adresser : 18, Quai Ségur, Cahors

22, Bd GAMBETTA

Education et Rééducation physique
P. URBAIN, Professeur Breveté

Traitement de la scoliose, de l'ankylose, de l'atrophie musculaire, de l'obésité. Massages.

La plus belle installation

RATIONS DE VIANDE pour avril 1943

L'arrêté préfectoral du 29 mars 1943 est et demeure rapporté.

Les rations de viande pour le mois d'avril 1943 sont fixées par personne et par mois à :

480 gr. pour les consommateurs détenteurs des feuilles de viande des types U et M.

360 gr. pour les consommateurs titulaires des feuilles de viande du type R.

A cet effet, seront seuls valables les tickets suivants de la feuille de viande:

Titre 826 U et 825 M (tickets chiffres imprimés de couleur rouge ou violette) ;

30 gr. et 60 gr. numérotés U1 ou M1 à U8 ou M8 inclus et 30 gr. U13 ou M13 et 90 gr. U11 ou M11.

Titre 824 R :

30 gr. n° R1 à R8 inclus et 60 gr. n° R9 et R10.

Tous les autres tickets, lettres ou chiffres sont sans valeur.

Consommateurs J3. — La ration supplémentaire de viande aux consommateurs de la catégorie J3 est fixée à 360 gr. pour le mois. Elle leur sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI, DJ de la feuille de denrées diverses du mois d'avril, portant l'indication J3, dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

1) *Travailleurs de force 1re catégorie.* — La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de 1re catégorie est fixée à 450 gr. par mois.

2) *Travailleurs de force 2e catégorie.* — La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de 2e catégorie est fixée à 900 gr. par mois.

Ces rations leur seront attribuées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « travailleurs de force » du mois d'avril qui portent le chiffre de « 90 » à raison d'un poids de grammes correspondant à ce chiffre.

LA PUBLICITE MURALE EST STRICTEMENT DESORMAIS REGLEMENTEE

Une réglementation très stricte de la publicité vient d'être édictée et paraît au « Journal officiel » du 15 avril. En voici les grandes lignes :

« Hors des agglomérations, toute publicité par affiche, panneau réclame, peinture ou dispositif analogue, est interdite. Seules les affiches inférieures à 3 mètres carrés, collées à moins de 3 mètres de hauteur, sont tolérées.

« Dans les agglomérations, la publicité est interdite sur les toits et devant les fenêtres ou les devantures des immeubles. Aucun dispositif destiné à augmenter les dimensions d'un mur ou d'une palissade, aucune construction établie principalement pour la publicité ne sera permise. Aux emplacements non interdits, les affiches doivent avoir une forme régulière, sans découpage ni silhouette, elles ne doivent pas dépasser 16 mètres carrés ni la hauteur de 6 mètres au-dessus du sol.

« Enfin, toute publicité est interdite sur les immeubles historiques, les monuments naturels et les pièces classées ainsi que sur les édifices artistiques et pittoresques, les ensembles architecturaux, ainsi que sur les bâtiments situés à moins de 100 mètres de ces monuments.

« Toute infraction à ces dispositions sera punie d'une amende de 1.000 à 50.000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 500.000 francs. »

Sanctions

M. le Préfet régional de Toulouse a pris un arrêté d'internement à l'encontre du nommé Ricou, cultivateur au Vigan (Lot), qui expédiait à des prix exorbitants des denrées agricoles de première nécessité à de riches consommateurs de la région méditerranéenne. L'arrêté d'internement sera affiché pendant une durée de 15 jours au domicile de l'intéressé.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 27

La merveilleuse robe de chambre, les mules exquises, les cheveux épandus sur les épaules de la jolie casseuse de cœur étaient perdus !

Personne ne devait rien en voir !

XXI

Le rêve

Maryse dormit peu. En somme elle était abandonnée en cette étrange nuit de mariage. Elle l'avait voulu, le voulait encore. Certes oui. Cela n'en était pas moins agaçant.

Elle essaya de penser à Tony Severance qui devait souffrir des tortures du fait de son amour et de ses craintes pour elle. Mais pour quelque raison qu'elle ne s'expliquait pas, il avait perdu de l'importance. Il était devenu une figure d'arrière-plan. Ses pensées se tournaient vers l'homme dans la chambre voisine.

« Etait-il endormi ? Etait-il éveillé ? Pensait-il à elle ? Et si oui, qu'en pensait-il ? Pourquoi l'avait-il épousée ? Si c'était par amour, comme elle l'avait cru tout d'abord, aurait-il pu la traiter comme il l'avait fait ? Il était difficile de le croire ! Cependant c'était plus difficile de penser que ses motifs étaient entièrement mercenaires et que le million de dollars était à la base de sa conduite... »

Elle se souvenait comment Garth l'avait accusée de vanité et d'égoïsme. Il avait dit qu'elle ne prenait aucun intérêt à rien de ce qui ne concernait pas Maryse Dorel. Elle avait été fâchée alors, et l'avait jugé injuste et dur. Mais dans son cœur elle savait qu'il avait touché juste. Il avait été dur pour elle cependant. Mais elle... De quel droit avait-elle été dure pour lui ? Son crime était d'avoir consenti à jouer le rôle d'un mari pour rire, mais il ne l'avait fait que sur son désir à elle. Et maintenant, il se refusait à ramper devant elle. C'était plutôt en sa faveur.

En parlant à son colonel au déjeuner, il avait parlé du Yorkshire, son pays. Il n'était donc pas Anglais ?

Au diable Garth ! Elle n'y voulait plus penser, mais, malgré elle, ce caractère était comme un puzzle et elle ne pouvait s'empêcher de le débrouiller.

En réalité Garth devenait, à ses yeux, intéressant parce que différent des autres hommes et même différent de l'homme qu'elle avait imaginé qu'il était. Il ne ressemblait à aucun des hommes qu'elle avait rencontrés, sur la scène ou ailleurs.

Les yeux ouverts dans l'ombre pendant que les heures passaient, Maryse sentit qu'elle ne pouvait pas attendre Céline. Elle résolut de s'habiller et de courir à son ancienne chambre dans l'appartement de sa mère.

Mais non ! Elle ne pouvait pas faire cela. Elle n'avait pas de clé de son appartement ! Elle aurait à frapper sur la porte et les voyageurs autres que maman et Céline pourraient entendre. Il y aurait des commérages... et elle avait déjà assez sacrifié pour les éviter !

C'est alors que le sommeil la prit enfin. Mais elle commença tout de suite à rêver de Garth. Zélie Mark était dans son rêve, elle aussi, et — les rêves sont si ridicules ! — Maryse était jalouse d'elle ! Ce qui arriva entre elles deux, elle ne le sut pas car l'arrivée de Céline l'éveilla.

La Française était jeune et adroite et elle eut tôt fait d'habiller sa maîtresse et rit quand celle-ci lui recommanda de ne pas faire de bruit pour ne pas éveiller le major qui dormait dans la chambre voisine.

— Oh ! Madame..., dit-elle, Monsieur est déjà parti depuis longtemps ; sa chambre est grande ouverte.

Elle eut sur le bout de la langue de demander si les écrins étaient toujours à terre dans le vestibule, mais elle ne pouvait poser cette question sans éveiller la curiosité de Céline qui croirait à quelque vilaine querelle entre elle et Garth.

Mais pendant que Céline préparait le bain, elle ouvrit la porte sur le hall : les bijoux avaient disparu...

Cette découverte lui donna un léger coup. Elle avait, au fond d'elle-même, espéré les retrouver à la même place et se demandait ce qu'elle ferait d'eux, probablement elle les ramasserait et se déciderait à les accepter avec un léger et cependant correct remerciement à Garth.

Maintenant, que ferait-elle ? La probabilité était que Garth lui-même avait repris ses trésors retrouvés. Mais il pouvait y avoir une chance — de telles horreurs arrivent dans les hôtels — qu'un voleur eût pénétré dans l'appartement à la recherche des cadeaux de noce et il n'avait eu qu'à se baisser pour les prendre ! Ce serait trop affreux ! Parce que s'il en était ainsi et si Maryse ne disait rien, Garth croirait toujours que c'était elle qui les avait pris et les gardait sans rien dire.

« J'aurai à reprendre le sujet de toute façon la prochaine fois que nous nous rencontrerons... si toutefois nous nous rencontrons !... », pensa-t-elle lamentablement, et elle se mit à réfléchir sur sa propre conduite.

« Je crois vraiment que c'était vulgaire ce que j'ai fait », se dit-elle, comme une enfant repentante des méfaits de la nuit. « C'était horrible de ma part de jeter ces adorables choses sur le plancher. Pauvre garçon ! il doit avoir dépensé une fortune pour acheter ces perles et diamants, émeraudes et tout le reste ! Cependant, je n'ai pas dit un mot de gratitude. Je n'ai jamais été dans toute ma vie une telle petite brute ! Je suis sûre que cela doit être sa faute. Pourtant, je ne m'aime pas moi-même un atome de plus que je l'aime, à cette minute ! »

Comme Garth était sorti, il n'y avait pas grand besoin de se hâter et, Céline ayant apporté tout ce qui était nécessaire, Maryse pouvait s'habiller, aussi bien que se repentir.

Quand Maryse Garth arriva à l'appartement de sa mère, c'était l'heure où celle-ci avait l'habitude de venir à moitié habillée de sa chambre au salon. C'était le moment aussi où Zélie arivait et commençait sa tâche du matin ; elle taillait ses crayons, sortait les lettres des enveloppes, etc. Mais aujourd'hui le salon était inoccupé, les lettres restaient en tas, sur le bureau, telles que Céline les avait reçues d'un des courriers de l'hôtel.

Mme Dorel était au lit ; elle souffrait encore de sa migraine de la dernière nuit. Elle éclata en pleurs à la vue de Maryse, mais fut vite rassérénée en entendant l'histoire de la nuit !

— Il avait peur aussi ! commença Madame mère — mais Maryse l'interrompit avec, chose curieuse, un sentiment de colère.

— Garth avoir peur ? Non certes ! Je ne crois pas vraiment qu'il sache ce que signifie le mot peur.

Mme Dorel n'insista pas. Elle ne désirait pas perdre de temps à discuter sur Garth. Elle voulait seulement parler de Tony. Il y avait une lettre de lui ; elle était venue par un messager privé, de bonne heure, ce matin. Il l'avait écrite au moment où il partait. Naturellement, il n'avait pas osé écrire à Maryse directement, mais il y avait dans l'enveloppe une lettre fermée à son adresse.

— Lisez-la tout de suite, conseilla Madame mère. A tout moment cet homme peut arriver ici, vous demander et essayer de faire quelque scène.

Maryse prit l'enveloppe mais pour une raison ou pour une autre, elle sentit une sorte de répulsion contre cette missive. Elle ne se souciait pas de lire ce que Tony avait à dire à « Mme Garth » en partant. Elle eut un prétexte pour différer cette lecture car le téléphone sonnait dans le salon voisin.

— Voulez-vous répondre, chère ? Ou sonnerai-je pour Céline ?

Maryse répondit en se dirigeant vers le téléphone et prit vivement le récepteur. Son cœur battait un peu parce qu'elle s'attendait à entendre la voix de Garth venant de... n'importe où, de leur propre appartement peut-être ? Mais c'est une voix de femme qui parlait.

— Est-ce vous Mme Dorel ?

Les battements de cœur de Maryse ne se calmaient pas car elle reconnut le contralto de Miss Mark, le méchant rôle de son rêve.

— Non, c'est moi, Maryse. Qu'y a-t-il ? Ne viendrez-vous pas comme d'habitude ?

— Je voulais précisément m'excuser, reprit la voix. Je pensais que maintenant... vous êtes mariée, Mme Garth, et partirez avant peu, je ne pourrai pas plus longtemps espérer que vous ayez besoin de moi. Mais, en tout cas, je...

— Si je n'avais plus besoin de vos services, je vous l'aurais dit et donné deux semaines de salaire en même temps ! coupa Maryse.

— Vraiment je ne pouvais pas supposer que vous ayez du temps pour moi ; ce matin... Tout était si confus hier et si rapide, dit Zélie s'excusant. De toute façon, Mme Garth, je dois vous demander moi-même mon congé car j'ai des nouvelles qui m'obligent à quitter New-

CAHORS

DELEGATION A LA JEUNESSE

La Délégation départementale à la jeunesse communique :

Les cours de formation de moniteurs et de monitrices de colonies de vacances auront lieu à Cahors au Lycée Gambetta, du 18 avril au 22 inclus.

Les stagiaires sont priés de se présenter le 17 au soir au Lycée Gambetta où une veillée d'accueil aura lieu.

Vol de matériel électrique

Tout dernièrement, plainte fut portée par la « Préservatrice » pour vol d'une machine à écrire.

Une enquête fut ouverte : le service de la Sûreté porta ses soupçons sur un ancien employé de la « Préservatrice » nommé Georges Ribon, renvoyé de la Cie depuis le mois de décembre 1942, habitant à Cahors, 22, rue Pèlegry.

Une perquisition faite à son domicile fut fructueuse. On découvrit un important matériel d'installation électrique.

Interrogé sur l'origine de ce matériel, Rebon avoua qu'il l'avait volé au préjudice de la « Préservatrice ».

La restitution de ce matériel fut immédiatement effectuée. Parmi les pièces volées, il y avait, notamment, 85 ampoules, 4 diffuseurs, 10 lampes de bureau complètes, deux abat-jour, 400 mètres de fil électrique, une chaise-bureau, un tableau de distribution, 40 planchettes.

Ribon a été laissé en liberté provisoire, mais devra se tenir à la disposition de la justice.

Bureau des fruits et légumes

Il est rappelé pour les retardataires que conformément à la circulaire en date du 13 janvier 1943, relative au renouvellement des cartes professionnelles, tous les détenteurs de cartes délivrées par le Bureau des fruits et légumes doivent faire parvenir leur carte à ce bureau avant le 31 mars 1942 en même temps qu'un mandat de 25 fr. à verser au compte chèques postaux n° 744.59, Toulouse.

Cartes de bois de chauffage

En vue du renouvellement des coupons de la carte de bois pour la saison 1943-1944, l'ancienne carte sera retirée à chaque consommateur qui conservera le ticket n° 12 (de couleur rose et jaune) de sa carte.

Cette opération de retrait s'effectuera au moment de la délivrance des tickets d'alimentation pour mai 1943 (Bureaux du deuxième étage, guichet spécial).

A cette occasion, les consommateurs voudront bien signaler les rectifications à faire le cas échéant (motivées par une naissance, un décès, un changement de domicile, etc...) et se munir de toutes pièces justificatives nécessaires.

Le renouvellement des coupons de bois devant être effectué par la suite par les services préfectoraux dans le courant du mois de mai, il est recommandé aux consommateurs de ne pas oublier d'apporter leur carte de bois en même temps que leurs titres d'alimentation pour ne pas compliquer inutilement la tâche des services et surtout, s'ils veulent avoir ensuite leur carte en temps utile.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 18 avril et le lundi 19 jusqu'à midi par la pharmacie Lestrade.

Abonnements au Journal du Lot

	6 mois	1 an
Départ. et limitrophes	34 »	62 »
Autres départements	36 »	66 »

C./c. postal Toulouse 5399

ETAT-CIVIL

du 9 au 16 avril 1943

Naissances

Riché Jean, rue Wilson.
Mirc André, rue Wilson.
Malgouyat Bernadette, rue Wilson.
Vinet Michel, rue Wilson.
Derrupé Guy, rue St-Barthélémy, 35.
Cibrat Nicole, rue Jean-XXII, 26.
Delsahut Gisele, avenue de Paris.

Publications de mariage

André Bernard, lieutenant d'infanterie à Cahors et Escudier Suzanne, s.p., au Chesnay (Seine-et-Oise).
Marcastel Denis, employé de bureau et Talou Fernande, couturière à Cahors.

Mariage

Bizien Emile, garde des eaux-et-forêts et Baboulène Annette, ouvrière d'imprimerie.

Décès

Monnier Clara, Vve Lestandie, 65 ans, rue Wilson.
Salabert Marc, pâtissier, 62 ans, rue Maréchal-Foch, 8.
Garrigues Marcel, cultivateur, 46 ans, Impasse Catonne, 9.
Truquin Louise, Vve Pezin, s.p., 71 ans, rue Wilson.
Redoulès Jean, cultivateur, 86 ans, Saint-Henri.

AVENIR CADURCIEN

Conseil d'administration pour 1943

Membres d'honneur : président : M. le maire de Cahors ; sous-directeur : M. Mercier Auguste ; membres d'honneur : MM. Sarraut et Bessières.

Membres actifs : président: M. H. Gayet ; vice-président : M. Nicolaï ; directeur : M. Bourjade ; sous-directeurs : MM. Jules Astruc et Lestrade ; secrétaire : M. Laur Maurice ; trésorier : M. Vialolles ; chef-musicien : M. Vincent ; archiviste : M. Thirion ; sous-archiviste : M. Larrive.

Membres de la commission : MM. Itard, Garrigou, Carles, Moulhayrat, Astruc Jean, Mathaly, Vialard.

Imposition de volailles

Le Préfet du Lot communique :

Les producteurs sont informés que l'imposition de volailles ne s'applique pas aux poules pondeuses. D'autre part, il est rappelé que les collecteurs ne doivent pas accepter les lapins et volailles ne faisant pas le poids minimum suivant :

Poulet, 1 kg. ; poule, 1 kg. 500 ; lapin, 2 kg. ; pintade, 1 kg. ; dindon, 4 kg. ; dinde, 3 kg. ; canard, 1 kg.

Restriction à l'utilisation du colza et de la navette

L'utilisation du colza et de la navette comme fourrage vert ou engrais est interdite.

Des dérogations pourront être accordées et fixeront pour chaque département la proportion à réserver pour la production des graines oléagineuses.

Mise en garde

M. Bousquet Ferdinand, inspecteur d'assurances, 131, Bd Gambetta à Cahors, est seul autorisé dans le département du Lot à recueillir des adhésions pour la société « Les Associations Mutuelles du Conservateur ».

Une évacuation indispensable

L'intestin doit, chaque jour, débarrasser l'organisme des déchets de la digestion. Si le vôtre accomplit mal cette tâche indispensable, stimulez-le doucement en prenant au repas du soir un comprimé Vichybol, laxatif doux qui assure le bon fonctionnement du foie et de l'intestin, 8 fr. 20. Ttes Phies.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche deux matinées : *CAPRICES*, avec Danielle Darrieux et Albert Préjean. Complément et actualités.

Les Sports

LE RUGBY SCOLAIRE a clôturé brillamment sa saison

Les dirigeants de la Quercynoise du Lycée Gambetta ont procuré dimanche aux sportifs cadurciens un vrai régal rugbystique.

Pour clôturer une saison brillante entre toutes, nos scolaires avaient fait appel aux équipes des lycées d'Aurillac, Toulouse et Agen, pour disputer en quatre mi-temps la Coupe du Quercy.

Présidée par M. le Préfet, entouré de M. Anglaret, inspecteur d'Académie et de M. le proviseur Saissac, des autorités municipales et universitaires, cette journée fut favorisée par un temps splendide et très chaud.

Successivement, les équipes de Cahors et d'Agen, et celles de Toulouse et d'Aurillac s'affrontèrent, d'où sortirent vainqueurs Aurillac et Cahors, désignés de ce fait pour disputer la finale et la Coupe qui revint, en fin de compte, à Aurillac, équipe la plus complète, la plus homogène et qui pratiqua le jeu le plus efficace.

Jugés sur le résultat de la mi-temps contre la Violette de Toulouse (19 à 4), les lycéens de Cahors avaient permis tous les espoirs. Ils furent surpris par le jeu rude des Aurillacois et ne purent forcer le score malgré des lignes arrières rapides et brillantes.

Devant de pareils adversaires, leur défense fut à peu près nulle et il y eut des trous que les Fabre et consorts surent combler au détriment des locaux. La victoire des Aurillacois (21 à 3) indique suffisamment la physionomie de la partie sans qu'il soit nécessaire d'insister.

Le jeu pratiqué par toutes les équipes fut de qualité et apprécié par le public exceptionnel qui se pressait dans les tribunes et le long des touches. Et il nous est agréable d'ajouter que ce fut une belle journée de propagande pour le rugby. A d'autres d'en tirer la leçon pour l'an prochain !

L'arbitrage de M. Pascal donna satisfaction au public et aux joueurs. Et c'est tout dire.

L'organisation parfaite de ce gala sportif revient aux animateurs de la Quercynoise que dirige avec tant de compétence et de dévouement l'admirable M. Gambert. Ne lui ménageons pas nos compliments, ainsi qu'à sa brillante phalange d'athlètes et de sportifs, et disons-leur, simplement, à l'année prochaine. — *Un vétéran.*

■

La musique des Pupilles de la Marine prêta son gracieux concours à cette belle manifestation : le public eut à maintes reprises l'occasion de lui témoigner par ses applaudissement ses encouragements et sa sympathie.

RUGBY

Dimanche 18 avril, au Stade Lucien-Desprat, deux beaux matches de rugby se dérouleront devant le public cadurcien.

En premier lieu, le groupe sportif figeacois, finaliste du Championnat des Pyrénées 2e série, rencontrera le Stade cadurcien (1).

A 15 heures, les Juniors du Toulouse Olympique disputeront la Coupe de l'Amitie aux Juniors du Groupe sportif figeacois.

La réputation des équipes visiteuses promet aux amateurs de ballon ovale deux belles parties. Nul doute que tous les équipiers s'attacheront à faire du beau jeu, pour convaincre le public profane que le rugby est un beau sport, lorsqu'il est correctement et loyalement pratiqué.

ATHLETISME

Entraînement au Stade Lucien-Desprats les mardi et jeudi à 18 heures. Le dimanche à 9 heures 30.

⁂

Le Stade Cadurcien s'associe au deuil cruel que vient d'éprouver le camarade Pierre Conduché en la personne de ses père, mère et sœur, victimes du bombardement du 4 avril 1943 à Boulogne-Billancourt (Seine).

ASSOCIATION

A Montauban, dimanche 18 *courant les Juniors du Stade cadurcien disputeront contre les Juniors de la J.-O. Bourrasol le* 1/4 *de finale du Championnat des Pyrénées.*

Nos « Jeunes » auront à fournir une grande partie contre cette redoutable formation toulousaine. En effet, les « Juniors » de la J.O.B. bien menés par des entraîneurs qualifiés constituent un onze magnifique qui espère disputer le championnat de France de cette catégorie. Cette seule référence indique bien leur valeur mais malgré cela nos « espoirs » cadurciens ont un excellent moral et veulent... vaincre !

SPORTIFS

Dimanche 2 mai à Cahors

U.S. CAZERES

contre Stade cadurcien

Revanche match de Coupe de France

BOULES

Tournoi des Challenges de « La Dépêche »

La deuxième phase du tournoi des Challenges aura lieu dimanche 18 avril sur le boulodrome de la place des Mobiles à Cahors. Engagement : 20 francs par quadrette. Quatre parties éliminatoires en 13 points.

Engagements reçus à partir de 13 h. 30. Tirage au sort à 14 heures. Licence 1943 exigée.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

L'Aéro-Club du Quercy est heureux de porter à la connaissance du public le résultat financier de la conférence donnée le 26 mars, dernier par M. René de Narbonne, au profit des prisonniers. D'ores et déjà 41 colis ont été expédiés.

Nous donnerons la liste des bénéficiaires lorsque les crédits auront été épuisés.

Recettes : 9.826 francs.
Dépenses : 4.970 francs.
Bénéfice : 4.856 francs.

Avis aux agriculteurs de Labéraudie

L'adjudication du foin de l'Aérodrome pour l'année 1943, aura lieu le dimanche 18 avril au restaurant de l'Aérodrome à 11 heures.

Les mauvaises digestions ne sont plus permises

Ce n'est pas certes ce que nous mangeons qui devrait charger notre estomac. Pourtant, on voit journellement des gens qui mettent des heures à digérer, d'autres qui se plaignent de nausées, ballonnements, ou de constipation. Une tasse de tisane Vichyflore prise après le dîner, met fin à ces malaises, facilite la digestion et rafraîchit le corps. Vichyflore, 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

CAHORS

Lalbenque

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche dernier à 10 heures à la mairie sous la présidence de M. Courdesses, maire, en séance extraordinaire, pour y délibérer sur deux questions urgentes.

1° Demande de subvention pour réfection du toit à l'école des garçons, dont le devis s'élève à la somme de 27.000 francs ;

2° Acquisition par expropriation d'un terrain de sport, qui n'a pu être obtenu à l'amiable. La fixation du prix en est laissée à l'organisme chargé de la dite expropriation.

Lugagnac

Foire. — La foire du 16 mai tombant un dimanche, notre foire importante de moutons est avancée au samedi 15 mai. Venez-y nombreux.

Luzech

Impositions de tournesol. — Les impositions de tournesol sont affichées à la mairie ; les agriculteurs sont invités à en prendre connaissance. Ils pourront retirer la semence nécessaire chez M. Bonnafoux, boulanger. Cet avis tient lieu de notification individuelle.

Puy-l'Evêque

Mise à la retraite. — M. Roques Louis, facteur des P.T.T. vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Depuis 16 ans que ce modeste fonctionnaire exerçait sa fonction dans notre cité il ne s'est attiré que de nombreuses sympathies. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Réunion publique. — Dimanche 18 avril à 18 h. légale, aura lieu dans la salle des fêtes de la mairie une grande conférence. M. Bérenguier Raoul, délégué du ministère de l'Information, y traitera le sujet suivant : « Les occasions perdues ». Le public est invité à y assister, l'entrée est gratuite.

Cinéma Clément. — Dimanche 19 avril, en matinée et soirée, « Brazza » ou l'Epoque du Congo, avec Robert David, Pierre Vernet, Jean Durand, etc. Compléments d'usage. Actualités.

Montfaucon

Accident du travail. — Au chantier de travail, sur la route Montfaucon-Labastide, à l'entrée du bourg, l'échafaudage sur lequel travaillaient MM. Rossignol, entrepreneur de maçonnerie ; Delpech et Grimal, maçons, se rompit et MM. Rossignol et Delpech furent précipités sur le sol d'une hauteur de 4 mètres.

M. Rossignol souffre de contusions aux jambes et M. Delpech a été blessé à la figure et contusionné gravement sur le corps. Il a reçu les soins de M. le docteur Faurie, du sanatorium des P.T.T. Nous souhaitons à MM. Rossignol et Delpech un prompt et complet rétablissement.

Frayssinet-le-Gélat

Blé. — Les propriétaires échangistes doivent retirer leurs bons d'échange et livrer leur blé au moulin avant le 30 avril dernier délai.

Pontcirq

Un chou-fleur phénomène. — M. Frédéric Rouquette, propriétaire au village du Cluzel, vient de récolter dans son jardin, un chou-fleur phénomène. Il pèse 7 kilos.

Vaylats

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon qui a été prénommé Michel-Louis, chez les époux Barboni-Bru. C'est leur troisième enfant. Félicitations et vœux de bonne santé.

York tout de suite. Je dois même partir par le prochain train. Peu importe pour la somme que vous me devez, c'est insignifiant parce que vous m'avez payé tout récemment le mois. Nous sommes tout à fait quittes...

— Je suis sûre que ma mère désirera vous payer et insistera sur ce point, dit Maryse. Quand part votre train ?

— Je... ne le sais pas encore très exactement mais j'ai à faire mes malles et préparer tout pour une absence longue.

— Cela ne vous empêche pas de recevoir une enveloppe contenant ce qui vous est dû, insista Maryse. Je suppose que vous téléphonez de chez vous ?

— Oui... Non... C'est-à-dire que je serai partie avant qu'un message puisse m'atteindre. Je vous en prie, ne vous inquiétez pas à ce sujet !

— Très bien. Donnez-moi votre adresse à la ville où vous allez, dit Maryse qui tenait à le savoir. Nous pourrons vous envoyer un chèque.

— J'ai peur de ne pouvoir faire cela, objecta Miss Mark. Je voyagerai d'un endroit à l'autre pendant quelque temps. C'est matériellement impossible, Mme Garth, je ne vous remercie pas moins, c'est vraiment gentil à vous. Je vous prie de dire mes remerciements à Mme Dorel. Vous avez été, l'une et l'autre, très bonnes pour moi.

— J'aurais voulu que vous nous envoyiez un mot, hier soir, dit Maryse dont les yeux étaient brillants et dont la main, tenant le récepteur, avait commencé de trembler.

— Je ne le savais pas, hier soir, les nouvelles dont je vous parle sont de ce matin.

— Elles doivent être venues tôt !

— En effet. Au revoir, Madame Garth !

— Attendez une seconde. Allez-vous vers... l'Ouest ?

— Oui... pour un temps.

— Vous ne pouvez pas me dire où ?

— Oh ! en plusieurs endroits ; pas loin de ma famille...

— M'avez-vous jamais mentionné où c'est ?

Aucune réponse ne vint. Ou bien elles avaient été coupées, ou bien Miss Mark avait impudemment raccroché !

Le rêve revenait à l'esprit de Maryse — le rêve où Garth et la sténo avaient murmuré ensemble dans une chambre où Maryse ne pouvait pas les voir.

Je pense qu'il est près d'elle maintenant ; il est allé droit chez elle en sortant. Il l'a chargée de quelque mission et elle a l'intention de s'en acquitter.

A cette question : « Allez-vous dans l'Ouest ? » Zélie avait hésité avant de répondre oui. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

XXII

D'accord avec Madame mère

Ce même après-midi Mme Dorel commença une lettre à Severance, une lettre ponctuée de points d'admiration précipités, soulignés et mis entre parenthèses.

« Cher Tony, écrivait-elle, — car elle se sentait la chaude affection pour lui d'une Egérie mélangée d'une belle-mère et cela plaisait à tout ce qui était en elle de snobisme d'avoir cette intimité sentimentale avec un comte, — cher Tony, je vous câblerai dès que vous aurez débarqué, selon ma promesse. Mais je vous promets également d'écrire une sorte de journal-lettre vous donnant toutes les nouvelles, jour après jour, et d'envoyer le document à la fin de chaque semaine.

« Combien je désirerais vous donner de meilleures nouvelles ! Mais ne vous alarmez pas. Les choses ne vont pas tout à fait comme nous désirerions, cependant elles pourraient être pires. Et maintenant que vous êtes préparé par cette préface, je vais essayer de vous dire exactement où en sont les choses.

« Elles ont été conçues, dirigées et exécutées par cet homme absolument comme s'il n'était pas à votre solde.

« Ce qui peut vous rassurer, mais n'en est pas moins un peu humiliant, ce rustre traite Maryse avec une indifférence absolue. Il se rit de l'opinion des autres et s'il dit qu'il fera une chose, il la fait envers et contre tous !

« C'est le secret de son pouvoir sur notre pauvre Maryse et, je dois l'admettre, sur moi aussi, jusqu'à un certain point s'entend...

« J'ai voulu avoir avec lui une explication, mais c'est un vrai démon, vous pouvez m'en croire. Et de quelque façon que je m'y sois prise, je n'ai pu obtenir qu'il me laisse Maryse dans la villa mise par vous à notre disposition à Los Angeles.

« Il a, paraît-il, une maison à lui quelque part dans les environs, à Arizona, je crois, en tout cas près du Grand Canyon. Dieu peut savoir ce que peut être cette maison qui, m'a-t-on dit, est une immense abbaye. Garth insiste pour que la malheureuse enfant l'accompagne en cet endroit désolé qui est plus ou moins sur le chemin de la Californie. L'alternative qu'il met devant elle est naturellement l'éternelle menace de l'abandonner ouvertement, c'est-à-dire à grand bruit dans la presse ! Ni vous, ni Maryse, ni moi ne pouvons risquer que cela arrive ! Pourtant, Maryse jure que seul avec elle, le monstre n'est pas si formidable. En fait, elle dit qu'elle ne peut comprendre sa conduite depuis le mariage qu'en supposant non seulement qu'il ne l'aime pas, mais qu'il est amoureux de quelque autre...

« Au fait, savez-vous s'il a de la fortune ? Mon impression était, quand il a si aisément accepté votre quelque peu étrange proposition, qu'il n'en avait pas. Mais il a offert à Maryse des bijoux d'un prix tel qu'il faut être millionnaire pour les offrir. A moins qu'il ne les ait achetés en escomptant votre versement ?

« Peut-être a-t-il usé de sa Croix de Victoria pour les avoir en location jusque-là ? C'est possible ! Maryse les a refusés définitivement, m'a-t-elle dit.

« Aujourd'hui, elle essayera de savoir ce qu'il en a fait après son refus. Elle mettra la question avec tact, naturellement, même en remarquant qu'elle était fâchée pour sa rudesse quand elle les lui a rendus. Je ne connais pas les détails. Croyez-vous qu'il lui a refusé le droit de demander ce qu'il en avait fait puisqu'elle les a refusés ?

« Maryse a persisté toutefois en cette douce petite manière déterminée qu'elle a et Garth, à la fin, a répliqué qu'il a donné les choses à une autre personne.

« Imagine-t-on cela !

« Donner à une autre les cadeaux de mariage achetés pour Maryse !

« Mais naturellement rien ne pouvait être reçu de lui, vu l'état de choses ! Maryse pense, et je pense comme elle, qu'il a dû donner ces bijoux à cette Miss Mark que nous avons eue comme secrétaire.

« Mais cela importe peu puisque, je le répète, Maryse ne pouvait les accepter...

« Ce qui vous importe, c'est que je veille et je veillerai bien. Céline m'aidera, elle vous est toute dévouée et j'ai dû, vu les circonstances, me confier à elle sur certains points.

« Pour le moment, je ne peux rien personnellement, Maryse étant partie avec son mari en Californie. J'avais résolu de les suivre, mais Garth a pris son air le plus ironique pour me demander s'il était admis, dans la bonne société, qu'une belle-mère accompagnât les jeunes époux dans leur voyage de noces ? Et si cela ne prêterait pas matière à commentaires ? Il abuse de la situation en nous jetant à la tête les « que dira-t-on ? » dès que nous lui présentons un projet qui ne correspond pas à ce qu'il lui plaît de faire.

« Après un débat assez pénible, il fut convenu que je resterais quelques jours à New-York ; après quoi, j'irai les rejoindre à Los Angeles. Alors j'ouvrirai Belle-Tour et verrai si tout est prêt pour votre arrivée avec la malade. En attendant, Maryse doit aller faire une visite à une femme qui est, paraît-il, la mère adoptive de Garth. Elle vit près d'Albuquerque et, si je ne me trompe, Garth paraît avoir beaucoup de reconnaissance à cette femme J'ai cru comprendre qu'il lui a donné la maison où elle habite. Il prétend qu'il doit lui présenter sa femme et aussi revoir ses autres amis d'Arizona, où il n'est pas revenu depuis son départ pour l'armée britannique.

« Après une courte visite à Arizona, il doit emmener Maryse et Céline chez lui. Alors vous pouvez être assuré que je ne serai pas longtemps avant d'aller les rejoindre !

« En ce qui vous concerne, hâtez votre mariage afin de pouvoir remettre à ce rustre le million de dollars promis. D'ici là nous ne pourrons pas nous en débarrasser.

« Je fais des vœux pour que ce soit bientôt, car cette situation me porte sur les nerfs, et je pense qu'il en est de même pour Maryse, bien qu'elle soit très discrète avec moi, un peu trop à mon avis ; je suppose que c'est pour ne pas me faire de peine. Pauvre enfant !

« Enfin tout cela n'aura qu'un temps. Je continuerai de vous tenir au courant et je vous demande de faire de même pour ce qui se passe à Londres. »

(*à suivre.*)

FIGEAC

Figeac

Police municipale. — A la suite des constatations qui ont été faites, la police opère des tournées à l'intention directe de ceux qui confondent le canal avec un dépotoir ou un égoût collecteur. Vu les dépenses qui ont été faites pour le curage du vieux canal et les travaux qui restent à faire pour sa complète restauration, on a raison de se montrer sévère pour dresser certain public au respect et à la tenue.

Le temps n'est plus où les procès-verbaux allant au panier les agents municipaux, et quelquefois les gendarmes, en étaient réduits à une action qui se ramenait à une « engueulade » sans effet. Et puis il y a une source de recettes qui ne frappe pas à l'aveuglette les coupables avec les innocents.

En peu de jours, une douzaine de procès-verbaux ont été dressés. En ce qui concerne la défense passive et le camouflage des lumières, par exemple, la tenue municipale est parfaite, puisque son éclairage est totalement obscur ; mais les avertissements, suivis d'une amende de 12 francs à payer immédiatement, restent généralement inopérants, la police se propose de déférer au juge ses petits papiers.

Il en sera de même pour les fumeurs, dans les lieux publics, pour ceux qui font des dépôts, non pas d'argent à la Caisse d'Epargne, mais d'ordures ménagères dans les coins.

Un peu plus de tenue, chez certains, ce sera bien une petite Révolution.

Légion française des combattants. — Nous avons le plaisir d'informer le public figeacois que 114 kg. 850 de tickets de pain ont été recueillis par les légionnaires, à la mairie, lors de la distribution mensuelle des tickets d'alimentation. Ces tickets de pain, comme chacun le sait, sont destinés aux prisonniers de guerre de Figeac ; ils serviront à acheter des biscuits.

Mariage. — Une quête effectuée à l'issue de la cérémonie du mariage de M. Gaston Cabridens et de Mlle Odette Goyez a produit la somme de 160 fr. destinée au bureau de bienfaisance. A nos remerciements nous joignons nos meilleurs vœux.

Chaussures. — La liste des bénéficiaires des bons de chaussures est affichée à la mairie. La distribution aura lieu : *garçonnets et cadets*, les 15 et 16 avril. *Femmes*, les 17 et 19 avril. *Hommes*, les 20 et 21 avril.

Les intéressés sont invités à se présenter munis de la carte de textiles et du récépissé de la demande.

Corn

Pour nos prisonniers. — La Direction du Service des prisonniers de guerre a prescrit l'établissement de fiches officielles d'identité pour tous les prisonniers ; l'inscription à une œuvre ou à un comité chargé des envois de colis devient obligatoire. Pour permettre une meilleure répartition des denrées fournies par le gouvernement et qui se trouvent être, pour la plupart, des denrées contingentées, chaque prisonnier ne pourra être inscrit qu'à une œuvre, au choix du parent le plus proche.

Les familles des prisonniers de la commune sont donc invités à se mettre en rapport le plus tôt possible avec le délégué communal de la Croix-Rouge Française.

Cinéma. — Sous les hospices du Secrétariat général à la jeunesse, une représentation cinématographique a été organisée samedi, en soirée, dans l'une des salles de l'école communale. Le public, surtout constitué de jeunes, se montra très satisfait des différents films documentaires et récréatifs qui lui furent présentés. L'opérateur promit de revenir et nous sommes persuadés que les échos très favorables de cette séance amèneront la prochaine fois un public beaucoup plus nombreux.

Lacapelle-Marival

Centre ménager. — Dimanche 18 courant, Lacapelle aura l'honneur de recevoir pour la première fois le Préfet du Lot. A cette occasion, aura lieu l'inauguration officielle du centre ménager rural, qui fonctionne avec le plus grand succès depuis octobre 1942. Voici le programme de la manifestation : à 14 h. 30, rassemblement dans la cours du centre de tous les groupements et des autorités. Défilé au monument aux morts, où aura lieu le dépôt d'une gerbe et le lever des couleurs. Ensuite, à la mairie, présentation des autorités et des groupements. A 16 heures, au centre, séance par les élèves sur les activités de l'année.

Entre temps, on pourra visiter les travaux exécutés par les élèves elles-mêmes.

Sousceyrac

A la mairie. — M. Cels, ancien gendarme, est nommé secrétaire de la mairie de Sousceyrac en remplacement de M. de Nègre, astreint au service du travail obligatoire.

Active, peu coûteuse...

...telle est la solution dépurative que vous obtenez en versant un flacon de Sels Largan dans un litre d'eau. L'usage de cette solution à base de Chlorure de Magnésium est recommandé comme éliminateur des déchets toxiques (action sur le foie) et de ce fait, comme rafraîchissant et particulièrement contre les affections, démangeaisons et rougeurs de la peau. Les Sels Largan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

GOURDON

Gourdon

Syndicat d'initiative. — Malgré les difficultés de tous ordres qui marquent les temps que nous vivons, le Syndicat d'initiative continue à agir pour défendre le présent et préparer l'avenir, avec, évidemment, des moyens réduits. Il reste, en effet, toujours en contact avec la Fédération régionale : « Marche - Limousin - Quercy - Périgord » et avec, au sommet, l'Union des Fédérations.

C'est ainsi que dernièrement encore nous avons reçu la visite d'un délégué des « Beaux-Arts » auquel nous avons fait parcourir Gourdon. Il a été très impressionné par son site et l'aspect médiéval de la vieille ville, tout en déplorant qu'il n'ait pas été mieux préservé. Il a écrit, depuis, qu'il avait établi un important dossier, qu'il a transmis à l'administration supérieure en signalant les mesures spéciales de protection qu'il y a lieu de prendre pour notre « Tour de ville ».

On sait, de plus, que notre syndicat a toujours été et est resté plus que jamais un foyer d'union autour duquel doivent se rejoindre tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre cité.

Nous n'oublions pas, d'ailleurs, les absents : la pensée de nos chers prisonniers, surtout, nous préoccupe, et c'est pourquoi nos cotisations de 1943, que nous recueillerons prochainement, seront, comme toujours, affectées à leur soulagement. En leur nom nous vous disons d'avance : merci ! — *Le secrétaire général intérimaire :* H. MALBEC.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 18 avril par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Prochaine foire. — Le 25 avril tombant cette année le jour de Pâques et le lendemain étant férié, la foire se tiendra le 24 avril.

Cinéma Olympia. — Samedi 17 avril à 21 heures, Raimu, Gaby Morlay dans « L'Arlésienne ». Avec un bon complément et actualités françaises.

Labastide-Murat

Nécrologie. — Mardi matin ont été célébrées les obsèques de M. Sambat, du hameau de La Borie, décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie. C'était un homme affable et sympathique. Nous adressons à toute la famille nos sincères condoléances.

Martel

Accidents de vélos. — Plusieurs accidents de vélos ont eu lieu ces jours derniers.

Mme René Lafon est tombée au bas de la côte de Gluges à Martel ; Mme Jaubertou Faustin, du Feyré, a fait une chute en arrivant à Martel. Toutes les deux ont reçu des contusions sans gravité au visage.

Un jeune homme de Cosnac, près Brive (Corrèze), a fait aussi une chute de vélo au tournant de Taillefer, près de Loupchat, commune de Martel. Il s'est fracturé une jambe.

Souillac

Cinéma Vox. — Vendredi 16, samedi 17, dimanche 18 avril en soirée à 21 heures, dimanche matinée à 15 h., René Dary, Roland Toutain, Aline Garola dans « Forte Tête ». Avec un bon complément et France actualité.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Veuve Touron, décédée dimanche à son domicile à Lamothe, à l'âge de 75 ans.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 13 avril avec le concours d'une assistance nombreuse. Nous adressons à tous ses enfants et à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Société de secours mutuel. — La société St-Martin s'est réunie dimanche dernier, salle de la mairie, sous la présidence de M. Rouquette, président. Le trésorier a perçu les cotisations suivantes : cotisations 240 fr. : amendes, 57 fr. ; visites médicales, 126 fr. Total : 423 francs.

Le contrôle était fait par M. Foucaut.

Naissance. — Nous avons appris avec grand plaisir la naissance d'une fillette, leur troisième enfant, au domicile des époux Delpech-Chastagnol, cultivateurs à Lamothe-Timbergue. Sincères félicitations et meilleurs vœux.

Quintonine

Toujours là pour vous fortifier !

Toutes Pharmacies.

Les hommes aussi en souffrent

La mauvaise circulation du sang, affecte surtout les femmes, c'est un fait. Mais les hommes aussi peuvent avoir des varices, des vertiges, des poussées de sang au visage. Qu'ils prennent alors, comme les femmes, des gouttes Florides. Ce remède végétal améliorera leur circulation et supprimera leurs troubles congestifs. Le flacon de gouttes Florides, 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25. Ttes Phies.

Société des Etudes du Lot

Séance du 5 avril 1943

Présidence de M. Irague

Présents : MM. d'Alauzier, Bessières, Bousquet, Commandant Brn, J. Calmon, Feyt, Fourgous, Gaubert, Lucie, Lury, Pendaries, Pouget, Prat, Puget, Chanoine Sol, Teyssonières, Thévenin, Toirot.

Excusés : MM. Dr Cany, Cassot, Laubat, Intendant général Mazars, Moulinier, Rigaudières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que le Bureau a nommé M le Chanoine Sol Président d'honneur et M. Fourgous Vice-Président de la Société. L'assemblée ratifie à l'unanimité ces décisions. M. le Chanoine Sol et M. Fourgous remercient leurs confrères des marques de sympathie dont ils ont été l'objet.

M. le Président a le regret d'annoncer les décès qui frappent cruellement la Société. Ce sont ceux de M. Ludovic de Valon, Président d'honneur, historien érudit ; de M. le Dr Roger Couderc, romancier distingué, et de M. Laurent Bruzy, l'inlassable fouilleur d'Uxellodunum. M. le Président adresse à leurs familles ses condoléances émues et respectueuses.

Félicitations. — La Société adresse de bien sincères félicitations à M l'abbé Méjecaze, curé de Montfaucon, qui vient d'être nommé curé doyen de Martel ;

— à M l'abbé Sylvain Toulze, actuellement prisonnier, qui a obtenu le grand prix de poésie Fabien-Artigue de l'Académie des Jeux Floraux, pour son recueil : « La Canta del Faïdit » ;

— à M. Jean Moulinier qui a remporté deux prix d'honneur aux Jeux Floraux de Languedoc.

Présentation, comme membre correspondant, de M. Henri Delfau, délégué à la Prospection des Sites pour le Lot et le Tarn-et-Garonne à Montauban, par MM. Calmon et Irague.

Dons de M. Astruc, négociant, une tête en pierre très probablement du XVIIe s. trouvée dans une cave lors de la réparation de la maison faisant l'angle des rues de la Halle et de la Fondue ;

— de M. J. Calmon un certificat de puisement aux Eaux Minérales de Miers délivré le 8 août 1822 ;

— de son auteur le R.P. Bergounioux, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse :

1° une étude sur « les fondements géologiques du régionalisme français » ;

2° le panégyrique de saint Thomas d'Aquin prononcé en l'insigne Basilique St-Sernin de Toulouse le 8 mars 1943 ;

— de M. Cassot un extrait de délibération du Conseil de fabrique de Vaysse (1822) et une ancienne recette infaillible pour guérir la « plurésie » ;

— de son auteur M. Robert Trieu : sa thèse de doctorat en pharmacie : « Contribution à l'étude géologique, biologique et bactériologique du Gouffre de Padirac (Lot) ;

— de leur auteurs : MM. Jean Moulinier et Raymond Coly, « Une anthologie des Poètes du Quercy ».

La Société remercie chaleureusement tous les donateurs.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Calmon rend compte des publications reçues et signale :

« un article sur « Les Grands Pardons à Roc-Amadour », paru dans « La Croix » du 4 mars 1943. L'Eglise de Roc-Amadour ne célèbre qu'un Grand Pardon par siècle. Celui du XXe siècle aura lieu en 1943 et durera du 1er mai au 1er novembre ;

— une étude sur le château de Cabrerets et sur l'élection de son propriétaire, le Duc de Lauzun-Biron, comme député du Quercy aux Etats Généraux de 1789, par M. Lucie (*Courrier du Centre* du 22 mars 1943) ;

— le début d'une étude sur « Les trente ans d'épiscopat de Mgr. P.-A. Grimardias », par M. le Chanoine E. Sol (*Rev. relig.* de Cahors, 6 mars 1943).

— M. Calmon donne connaissance de la part de M. Cassot d'une délibération du Conseil de la fabrique de Vaysse (commune de Léron) du 5 janvier 1812. A cette époque, par suite du délabrement de sa petite église, la paroisse St-André fut réunie à celle de Vaysse-Péchaurie (ancienne chapelle du château appartenant aux de Vassal). La question se posa de savoir si cette réunion serait définitive ou s'il serait possible de construire une église nouvelle à St-André. Cette question semble avoir agité très fortement les esprits. La présente délibération préconisait la fusion des deux paroisses avec siège à Vaysse-Péchaurie.

Le même donne lecture d'une ancienne recette bizarre mais infaillible pour guérir la pleurésie trouvée au château de Péchaurie. Elle est signée de Lapouiade de Saint Fron, destinée à Mme de Castelgaliard et adressée à M. Ballande, avocat au Parlement à Ratié.

— Le même encore donne le Sommaire du n° 10 de la Revue *Quercy* et signale plus particulièrement une étude sur l'œuvre de Roger Couderc, un article sur Murat, fils du Quercy, et une controverse sur la langue d'oc.

— Enfin M. Calmon signale qu'un Congrès de littérature occitane s'est tenu les 3 et 4 avril à Montauban sous la présidence de M. l'abbé G. Salvat où a été discutée la question de l'enseignement de langue d'oc à l'école et où a été inauguré également un musée du Terroir dans les locaux de la Bibiliothèque municipale.

M. Fourgous rend compte d'un ouvrage de M. Faucher, de Toulouse, sur « Les villes de la région de Toulouse ».

Le même signale la nouvelle loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques qui étend les possibilités de classement dans un champ de visibilité de 500 m. d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, puis il communique le dossier établi en vue du classement de l'immeuble n° 4 de la rue du Portail-Alban.

M. Puget insiste à son tour sur les nouvelles dispositions de la loi qui permettent de s'opposer aux constructions pouvant masquer la vue d'un monument classé, puis il signale la publication prochaine d'un Code de l'Urbanisme.

M. d'Alauzier fournit de judicieuses remarques sur le tombeau du chevalier d'Espagnac et les armes des Cardaillac.

M. Lucie fait une communication sur les Consuls de St-Cirq-Lapopie avant la Révolution.

Enfin M. Calmon signale l'intéressante conférence faite par M. l'abbé Tulet sur « L'Université de Cahors » dans les salons de la Préfecture sous les auspices du Cercle Gambetta.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 mai à 17 heures.

PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
Mme ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau Cahors.

La plus brillante des Carrières
vous sera réservée si vous apprenez la *COMPTABILITE* par correspondance. Brochure explicat. N° 68 Z sur demande acc. de 3 frs pr envoi. Cours T.F.J., 65, r. de la Victoire, Paris, IXe.

VENTE, REPASSAGE, REPARATIONS
tous articles de coutellerie
Affûtage de scies
Lames de rasoirs mécaniques
5 francs le paquet
chez FABRE, coutelier
place St-Maurice (*à côté des Halles*)

A vendre : BUFFET DE CUISINE, armoire, penderie, tables, lit complet, fauteuil, ustensiles de cuisine, réchaud à gaz, vaisselle, etc. S'adresser P. Sabrazat, 23, rue St-Georges, Cahors.

A vendre : FAUCHEUSE, 19 Osborne, très bon état. S'adresser à Delbez Moïse, route du Collège, Prayssac (Lot).

A céder à Cahors (Lot), PETIT PORTEFEUILLE d'assurances toutes branches, très ancienne Société française de premier ordre. S'adresser au Bureau du Journal qui transmettra.

Les numéros des 8 billets de 5.000 francs et deux billets de 1.000 francs contenus dans portefeuille perdu 6 avril soir gare Cahors ont été transmis Banque. Il sera facile de retrouver qui les utilisera. Si somme remise Bureau Journal Récompense sinon plainte sera portée.

Demande BONNE POUR DAME SEULE à Mercuès. S'adresser Bureau du Journal.

EXCLUSIVITE
INDICATEUR IMMOBILIER

A vendre : St-Pierre-Lafeuille, six hectares, BOIS, PRES, LABOUR, maison rurale. Eau, électricité. Prix : 60.000 francs.

Albas : MAISON trois pièces. Jardins, électricité. Prix : 35.000 francs.

Montcuq : MAISON deux vastes pièces, sur magasin et chai. Jardin. Prix à débattre.

ENTREPOT BIERE. Fabrique de limonade. Tout matériel moderne en parfait état. Gros stock de bouteilles et produits de fabrication. Réelle occasion. Prix : 250.000 francs.

Gourdon : MAISON RAPPORT, 11 pièces, garage. A débattre.

Vallée du Lot : EPICERIE-CAFE, vendus avec immeuble. A débattre.

En vallée et près gare, PROPRIETE D'AGREMENT, demeure de caractère, 8 pièces, grange 28/7, 14 hectares. Source. Ruisseau, 3 kilomètres rivière Dordogne. Prix : 300.000 francs. Libre de suite.

Cahors : COMMERCE PRIMEURS, fruits, légumes, beurre et fromage. A enlever : cause départ. Belle occasion. 18.000 francs.

Route Bégoux : TERRAIN, un hectare 20 ares, maisonnette. Source couverte. Prix : 15.000 francs. Libre de suite.

11 kilomètres Cahors : FERME 16 hectares. Maison 4 vastes pièces, dépendances. Cheptel mort. Prix : 150.000 francs.

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, Cahors. Tél. 535.

AVIS DE NEUVAINE

Monsieur Marc OUSSET, instituteur et Madame ; Monsieur et Madame Martial PEYRAT ; Mademoiselle Jeanne OUSSET ; les familles OUSSET, PEYRAT, RIPPE, BARRÈRE, GUYOU prient leurs amis et connaissances de bien vouloir assister au service de neuvaine du décès de

Mademoiselle Marcelle OUSSET

qui sera célébré en l'église cathédrale le lundi 19 avril à 9 h. 15.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE du N° d'avril 1943

Pour résoudre le problème des « Ersatz » métallurgiques : métaux légers, aciers spéciaux et alliages nouveaux, par André Moles. Du quartz de Curie aux ultrasons, par M.-E. Nahmias. Les nouvelles applications industrielles des rayons X peuvent-elles menacer la santé des travailleurs par Henri François. Le bois, rival de l'acier, par Pierre Devaux. Le canal de Nicaragua doublera-t-il le canal de Panama ? par Edmond Delage. Tunnels sous-marins japonais. Les projets de l'exploitation de la chaleur solaire au Sahara, par André de Boucone.

dans **la Science et la Vie**

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25e année -- R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue Mr. Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

DIRECTION DES DOMAINES DU LOT (Tél. 227)

Adjudication à Cahors, le 29 avril 1943, à 13 heures, de 47 *camions ou camionnettes,* 4 *remorques* dont une avec citerne, 38 voitures de tourisme, deux lots de motos, stationnés à Cahors dans les environs de Cahors.

Notice adressée sur demande accompagnée d'une enveloppe timbrée.

ETUDE DE Me SALLES
Notaire à Toulouse
9, rue des Arts

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Salles, notaire à Toulouse le 5 avril 1943, enregistré à Toulouse (1er A.C.) le 13 avril 1943, volume 286 *bis*, n° 88.

La société « Les Etablissements Robin et Cie », société à responsabilité limitée au capital de 500.000 fr., ayant son siège à Toulouse, Allée des Demoiselles, n° 17, a vendu à Monsieur Jean-Raymond ROBIN, exploitant forestier, demeurant à BLARS (Lot),

Un fonds industriel et commercial d'exploitation forestière de carbonisation et de conditionnement de bois et de charbon de bois exploité à BLARS (Lot).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 1943.

« Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans les vingt jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente en l'étude de Maître SEGUY, avoué à Cahors, où les parties ont élu domicile. »

Pour première insertion,
J. SALLES.

ETUDE DE MAITRE JEAN MERIC
Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clémenceau, 8
Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu, par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Cahors, enregistré, signifié le seize janvier mil neuf cent quarante-trois, suivant exploit enregistré de Chabal, huissier à Cahors, et devenu définitif,

Au profit de Monsieur PRADIE Raoul, mécanicien, domicilié à Cahors, place Saint-Georges,

Contre Madame CAPY Jeanne-Olympe, épouse PRADIE Raoul, la dite dame demeurant actuellement à Fontanet, commune de Cahors.

La séparation de corps a été prononcée entre les dits époux PRADIE-CAPY au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari, et que le dit jugement n'a été frappé ni d'opposition ni d'appel.

Cahors, le 5 avril 1943.

Signé : J. MÉRIC.

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit, notaire à Cahors

Première insertion

Suivant contrat passé devant Me Bouyssou, notaire à Cahors (Lot) le vingt-neuf mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré le deux avril 1943, volume 785, folio 88, numéro 365 ;

Monsieur Edmond-Denis BESSAC, négociant et dame Nancy-Olympe DECREMPS, mariés, domiciliés ensemble à Cahors, quai de Regourd, numéro vingt-huit ;

Ont vendu à Monsieur Elie-Emile-Marcel BESSAC, négociant demeurant à Cahors, quai de Regourd numéro vingt-huit, époux de dame Marguerite ATRIS un fonds de commerce de cycles, motos, T.S.F. et accessoires, accessoires d'automobiles, ateliers de réparations pour cycles, motos et T.S.F. exploité dans un immeuble propriété des époux BESSAC-DECREMPS, sis à Cahors, connu sous le nom de BESSAC et FILS sous l'enseigne de « Coopérative automobile de Toulouse Dépôt », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux où il est exploité, les objets mobiliers, le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître Bouyssou, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour première insertion,
Signé : BOUYSSOU.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINES.
U.O. 3481, 16-4-43.